



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 3 décembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MOTZ	CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15	MOUXY	PERSON Armelle	
16	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
17	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
18	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
19	SAINT OURS	ALLARD Louis	
20	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
23	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
24	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

LE MONTCEL

HUYNH Antoine

Techniciens présents :

ALEXANDRE Corentin	Assistant de la Direction
ALLANIOUX Nadine	Chargée des procédures et relations usagées
APPLAGNAT Marine	Responsable des services Urbanisme, Planification et Foncier
BERLIOUX Olivier	Directeur de cabinet
COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable du service Juridique et des Assemblées
COVEZ Mélissa	Chargée de Mission Habita public
HUGOT Amandine	Directrice Générale Adjointe des Services
LAVASSIERE LAURENT	Directeur Général des Services
MAJID Hanane	Responsable du service Habitat et Politique de la ville
TOUZEAU Christophe	Directeur du pôle préservation et valorisation des ressources



PROCES-VERBAL

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 novembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, désigne Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau communautaire du 5 novembre 2024.

DELIBERATION 2 : REFONTE DE L'ACCUEIL DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Jean-Claude LOISEAU rappelle que, dans le cadre de la stratégie Relation Usagers définie par Grand Lac, la refonte de l'espace d'accueil est un élément structurant d'une amélioration de la qualité globale de la relation usagers.

En effet, la configuration et l'aménagement de l'espace d'accueil actuel ne répond plus aux enjeux et aux pratiques d'accueil, et l'image de l'agglomération véhiculée par ce premier point de contact avec l'utilisateur n'est pas en phase avec les autres outils et canaux de communication.

Il convient donc de refondre cet espace afin de proposer aux usagers un meilleur accueil et une meilleure prise en charge de leurs demandes.

Cette refonte va consister en la réalisation des travaux suivants :

- Elargissement de l'accueil en utilisant l'actuelle salle Sierroz,
- Avancement de la banque d'accueil pour qu'il n'y ait plus de croisement de flux usagers/agents,



PROCES-VERBAL

- Création de deux espaces d'échanges agents/usagers à la place de l'actuelle banque d'accueil afin que moins d'usagers ne soient reçus dans des bureaux de travail souvent partagés avec d'autres agents,
- Rafranchissement global afin de mettre cet espace en cohérence avec la charte graphique et donner une image dynamique de l'agglomération,
- Travail sur l'abord extérieur de l'entrée pour créer une cohérence avec l'intérieur.

Cet aménagement est estimé aujourd'hui à 120 000 € HT (60 000 € HT pour l'aménagement intérieur et 60 000 € HT pour l'extérieur, Maîtrise d'œuvre comprise).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 50% du montant du projet, soit 60 000 € HT, et, le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Débats :

Renaud BERETTI précise que cette opération n'est pas si coûteuse malgré le recours à un architecte d'intérieur. Il indique que ce nouvel accueil permettra plus de confidentialité pour les usagers.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION 3 : ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE GRAND LAC ET LES COMMUNES MEMBRES VOLONTAIRES

Yves MERCIER rappelle l'existence d'un accord-cadre à marchés subséquents utilisé par Grand Lac et les communes adhérentes pour répondre aux besoins de prestations de maîtrise d'œuvre sur le territoire de Grand Lac. L'accord cadre arrivant à échéance le 30 mars 2025, Yves MERCIER renouvelle sa proposition de groupement avec les communes volontaires afin de relancer cet accord-cadre, et propose que Grand Lac soit désigné coordonnateur.

Ce groupement de commandes vise à faciliter la coordination entre les services communaux et intercommunaux ainsi qu'à améliorer la réactivité des prestataires pour la réalisation des projets d'aménagement de surface et réseaux divers.

Cette nouvelle consultation pour un accord-cadre à marchés subséquents de prestation de maîtrise d'œuvre répondra aux besoins des communes et de Grand Lac pour leurs compétences respectives :

- Compétences Communes : Réseaux secs, voirie, éclairage public,
- Compétences Grand Lac : Eau potable, eaux usées, eaux pluviales, tourisme, transport, valorisation des déchets, ports, ZAE.

L'accord-cadre à marchés subséquents sera conclu avec cinq prestataires pour une durée d'un an renouvelable éventuellement trois fois.



PROCES-VERBAL

Grand Lac sera désigné coordonnateur. Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres soit celle du coordinateur.

Il est proposé que les communes volontaires transmettent à Grand Lac la délibération d'adhésion à cet accord-cadre avant le 10 janvier 2025.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 4 : MARCHE N°2024-014 : CONTRATS D'ASSURANCES GRAND LAC - LOT 1 : DOMMAGES AUX BIENS ET LOT 5 : CYBER RISQUE - ATTRIBUTION

Yves MERCIER rappelle l'objet du marché, portant sur la passation de marchés d'assurance. Ce marché a été alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Flotte véhicules et risques annexes
- Lot 3 : Atteintes à l'environnement
- Lot 4 : Embarcations
- Lot 5 : Atteintes au systèmes informatiques (« cyber risque »).
- Lot 6 : Protection fonctionnelle
- Lot 7 : Protection juridique.

Pour rappel le contrat de responsabilité civile avait quant à lui été attribué pour 6 ans lors du Bureau du 7 novembre 2023.

Les lots 3 (Atteintes à l'environnement), 4 (Embarcations) et 7 (Protection Juridique) ont été attribués lors du Bureau du 2 juillet 2024.

Les lots 2 (Flotte véhicules et risques annexes) et 6 (Protection fonctionnelle) ont été attribués lors du Bureau du 3 septembre 2024.

Le lot 1 (Dommages aux biens) a été déclaré infructueux et relancé en appel d'offres avec une plus large ouverture aux variantes. Il a été déclaré infructueux à nouveau suite à la réception d'une offre inacceptable et relancé en gré à gré.

Le lot 5 (Atteinte aux systèmes informatiques (« cyber risque ») avait été déclaré infructueux et relancé en gré à gré du fait de l'absence d'offres.

Il est proposé d'attribuer les lots 1 et 5 suite à la consultation réalisée.

Les marchés sont passés pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix,
- 40% valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique.

La date limite de réception des offres a été fixée :

- Au.25/11/2024 pour le lot 1
- Au 18/11/2024 pour le lot 5



PROCES-VERBAL

Après analyse des offres, il sera proposé à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 décembre 2024 l'attribution suivante :

N°	LOTS	Cotisation 2025 estimée	Proposition de la CAO
1	Dommages aux biens	Variante 1 : 170 842.96 € TTC Variante 2 : 120 088.29€ TTC	Attribution à SMACL assurance selon avis de la CAO du 03/12/2024
5	Cyber risques	31 487.50 € TTC	Attribution au groupement CYBERCOVER (courtier) et Beazley (porteur du risque)

Pour une complète information de l'assemblée, Yves MERCIER précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle aux différents budgets concernés (imputation budgétaire : Nature 6161).

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

PATRIMOINE

DELIBERATION 5 : POSTE D'ECONOME DE FLUX - DEMANDE DE SUBVENTION

Yves MERCIER rappelle que dans le cadre de la sobriété énergétique, le suivi et la gestion de l'ensemble de nos consommations de fluides devient primordial.

Le recrutement d'un poste d'Econome de Flux vise à rendre opérationnelle la politique énergétique et à travailler spécifiquement sur la rénovation énergétique du patrimoine tertiaire public. Il apporte des préconisations concrètes afin d'aider la collectivité à réaliser des économies d'énergie.

Yves MERCIER rappelle que la création du poste d'économe de flux a été validé en Conseil du 12 novembre dernier, sous la forme d'un contrat de projet sur 2 ans.

Le coût total du poste est estimé pour l'année 2025 à 65 000 € (salaire annuel brut chargé). Il est proposé de demander au Département une subvention, au titre du Contrat Départemental de la Savoie, à hauteur de 40% du montant (soit 26 000 €).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département, et auprès de tout autre organisme susceptible de financer le poste.

Les crédits sont inscrits au budget principal de Grand Lac, au chapitre 012.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



PROCES-VERBAL

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

HABITAT

DELIBERATION 6 : ACTION 1 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - ATTRIBUTION DES AIDES A LA CONSTRUCTION POUR LES LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE- OPERATION LE REVE D'ADELE A GRESY-SUR-AIX

Thibaut GUIGUE indique qu'il convient d'appliquer les délibérations en date du 25 février 2020, du 22 février 2022 et du 20 juin 2023 précisant les modalités de versement de l'aide à la construction pour les logements sociaux.

Pour faciliter la production de logements en accession sociale, et afin d'atteindre l'objectif de production fixé sur la durée du Programme Local de l'Habitat (PLH) soit 110 logements, Grand lac a décidé de verser une aide à l'équilibre à hauteur de :

- 2 000 € / Bail Réel Solidaire (BRS)

Le bailleur la Savoisiennne Habitat a sollicité Grand Lac pour le financement de l'opération « Le Rêve d'Adèle » a Grésy-sur-Aix (réalisation de 14 logements en accession sociale (BRS), soit une aide de 28 000 €).

L'aide sera versée à la commune de Grésy-sur-Aix en deux parties :

- 50% au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service ou d'un acte notarial pour une opération en VEFA,
- 50% à la fin des travaux sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section d'investissement, opérations 154-16AP.

Ce dossier est géré selon le mode AP/CP031 voté par le conseil communautaire du 14 janvier 2020 (montant total de 220 000 € sur 6 ans et un montant de 100 000 € de dépenses programmées pour 2024).

Une fois l'aide attribuée, il restera un crédit de 137 000 € (soit 64 000 € pour 2024).

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



PROCES-VERBAL

ENVIRONNEMENT

VALORISATION DES DECHETS

DELIBERATION 8 : APPEL A PROJETS CITEO / ADELPHE « MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS, IMPRIMES PAPIERS ET PAPIERS A USAGE GRAPHIQUES » CANDIDATURE AU LEVIER 2 : AMELIORER LE CAPTAGE DES CARTONS

CITEO est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo/Adelphe publie un Appel à Projets (AAP) visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de précollecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des six dernières années par Citeo et Adelphe ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Il est proposé que Grand Lac s'engage dans cette démarche et dépose une candidature dans le cadre de cet Appel à Projet, qui comprendra un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté, une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté, un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus ainsi qu'un planning et un budget prévisionnel du projet.

Le montant prévisionnel de dépenses est de 392 040 € HT.

Le projet, s'il est retenu, est financé à hauteur de 70 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le financement demandé à CITEO / ADELPHE dans le cadre de cet appel à projet est donc de 274 428 €. Le reste à charge de Grand Lac serait donc de 117 572 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget 2025 au service 2651, et conditionnés à la nomination de Grand Lac à cet Appel à Projet.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



PROCES-VERBAL

Monsieur le Président indique que la prochaine séance du Bureau communautaire se tiendra le 7 janvier 2025 à 18h et la prochaine séance du Conseil communautaire le 10 décembre 2024 2024 à 18h également.

La séance est levée à 19h30.

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

A black ink signature of Julie Novelli is written in a cursive style.